



## Conseil d'investissement d'Ottawa

### Procès-verbal

**N° de la réunion :** 3  
**Date :** le jeudi 12 décembre 2024  
**Heure :** 09 h 30  
**Endroit :** Participation par voie électronique

**Présents :** Cyril Rogers (président), Debra Alves, Ken Kember, Habib Saikali, Adam E. Harvey

**Membre sans vote présent :** Mark Martin (secrétaire)

---

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions en personne.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le 10 décembre 2024 à 9 h 30 (48 heures avant le début de la réunion).

Cliquez sur le lien suivant pour vous joindre à la réunion en ligne : [Identifiant de la réunion Teams : 272 732 517 801](#) Code d'accès : 8m5H6P7i

2. Adoption de l'ordre du jour

**Adopté**

3. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Procès-verbal 3 du CIO – le 17 juillet 2024

**Adopté**

5. Rapports

Il n'y a aucun rapport.

6. Points à huis clos

6.1 Rapport sur l'agent en chef des placements externe de la Ville d'Ottawa –  
réunion à huis clos

Le Conseil d'investissement d'Ottawa se réunit à huis clos à 9 h 31.

Le Conseil d'investissement d'Ottawa reprend la séance publique à 11 h 21.

À la reprise de la séance publique, le président Rogers indique que le Conseil d'investissement d'Ottawa vient de se réunir à huis clos conformément au Règlement de procédure du Conseil d'investissement d'Ottawa, stipulant ce qui suit :

- Paragraphe 24(i), des renseignements techniques, commerciaux ou financiers, fournis à titre confidentiel au Conseil, qui, s'ils étaient divulgués, pourraient, selon toutes attentes raisonnables, avoir pour effet de nuire gravement à la situation concurrentielle ou d'entraver gravement les négociations contractuelles ou autres d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'une organisation, pour recevoir de l'information sur le rapport de l'agent en chef des placements externes.

Aucun vote n'a eu lieu à huis clos, sauf sur les motions de procédures et les instructions au personnel.

**Motion n° CIO 2024-03-01**

Proposée par H. Saikali

**Que, conformément au Règlement de procédure du Conseil d'investissement d'Ottawa, le Conseil d'investissement d'Ottawa se réunisse à huis clos, conformément au paragraphe 24(i), pour éviter la présence de membres du public puisque doivent y être étudiés « des renseignements techniques, commerciaux ou financiers, fournis à titre confidentiel au Conseil, qui, s'ils étaient divulgués, pourraient, selon toutes attentes raisonnables, avoir pour effet de nuire gravement à la situation concurrentielle ou d'entraver gravement les négociations contractuelles ou autres d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'une organisation » et la longue liste de candidats pour le poste d'agent en chef des placements externe, qui est confidentielle et ne sera pas divulguée, sera présentée à ce moment-là.**

**Adopté**

**Recommandation :**

**Que le Conseil d'investissement d'Ottawa reçoive le rapport confidentiel d'Eckler Limited et procède aux étapes suivantes du processus de sélection pour l'agent en chef des placements externe.**

**Reçu**

7. **Motions**

Il n'y a aucune motion.

8. **Demandes de renseignements**

Il n'y a aucune demande de renseignements.

9. **Autres questions**

Il n'y a aucune autre question.

10. **Levée de la séance**

Prochaine réunion : à déterminer.

La séance est levée à 11 h 23.